

21-09-2005

B »A »P »E

Monsieur François Lafond, président

Monsieur le président,

La raison d'être de l'autoroute 30 Tronçon Jean-Léman est la continuité de l'autoroute 30 Tronçon Sud. L'un ne va pas sans l'autre.

Comment accepter un tel gâchis environnemental?

Non-seulement des superficies immenses des meilleures terres agricoles seraient détruites (environ 575 hectares), mais de nombreux écosystèmes seraient anéantis.

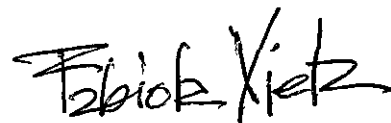
Des forêts indigènes centenaires, où de nombreuses espèces d'oiseaux se reproduisent, ne peuvent être remplacées advenant leur destruction.

Bien que les arbres répertoriés touchés par ce projet ont plus de cent ans, la forêt en elle-même est probablement beaucoup plus âgée en raison du remplacement naturel des arbres.

La diversité des essences d'arbres indigènes présentes est essentielle à une multitudes d'insectes, d'oiseaux, d'animaux, etc. Il s'agit ici d'un écosystème d'un milieu naturel originel. Ce boisé âgé est d'une importance capitale pour la survie de la biodiversité.

En effet, les boisés de la sorte, surtout en raison de la forte urbanisation, sont devenus très rares. Dans le territoire de la MRC de Roussillon, les superficies boisées représentent à peine 12 %. La norme minimale pour conserver la biodiversité par territoire est de 30 %.

Merci de considérer mes propos,



F. Vietz
1660, Edouard
Longueuil